



Montréal, le 14 juillet 2016

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Maître [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2016-2017-131

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre correspondance reçue le 8 juillet 2016, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de l'ensemble des procédures et des pièces contenues au dossier STE-Q-209995-1507.

Tel que convenu, vous trouverez en pièce jointe une copie du plumeur de ce dossier ainsi que des listes des pièces produites, lesquelles peuvent vous être communiquées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents
des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Plumeur, listes des pièces et avis de recours

Montréal, le 21 juillet 2016

PAR COURRIER

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2016-2017-131

Maître,

La présente fait suite à votre correspondance reçue le 8 juillet 2016, laquelle visait à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de l'ensemble des procédures et des pièces contenues au dossier STE-Q-209995-1507.

Le 14 juillet dernier, nous vous avons transmis, tel que convenu, une copie du plumitif de ce dossier ainsi que des listes des pièces afin que vous puissiez cibler les éléments vous intéressant. Le 18 juillet, vous réitériez au Tribunal votre demande d'obtenir une copie de l'ensemble des pièces contenues au dossier.

Après analyse de votre demande au regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous avisons que ces documents peuvent vous être communiqués. Tel que convenu, vous trouverez en pièce jointe un cédérom contenant une copie de l'ensemble des pièces de ce dossier.

Conformément au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (c. A-2.1 r.3), vous trouverez également en pièces jointes un reçu au montant de 7,95 \$ ainsi que la facture pour les frais liés à la reproduction du cédérom.

... /2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Pièces sur cédérom, reçu, facture et avis de recours